



Notions de base des droits musicaux

Questions et réponses

1. De quoi s'agit-il pour les patineurs STAR?

- Ces patineurs sont tenus d'obtenir légalement la musique utilisée pour la chorégraphie de leurs programmes. Par exemple, l'achat de musique d'Apple Music est tout à fait légal.
- Les patineurs qui choisissent de mélanger/modifier, dans une large mesure, les enregistrements originaux doivent obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés. Une œuvre dérivée se compose de musique fortement adaptée, soit par un mélange avec d'autres chansons, l'ajout de voix hors champ ou d'effets sonores, la modification du tempo, etc.
- Le simple montage de sélections musicales, c'est-à-dire la suppression de parties de chansons et l'enchaînement d'une chanson après l'autre, n'est pas considéré comme une œuvre dérivée.
- Aucune autre mesure n'est requise.

2. De quoi s'agit-il pour les patineurs de la voie d'accès au podium, qui participent aux événements de qualification de Patinage Canada?

- Ces patineurs sont tenus d'obtenir légalement leur musique. Par exemple, l'achat de musique d'Apple Music est tout à fait légal.
- Les patineurs qui choisissent de mélanger/modifier, dans une large mesure, les enregistrements originaux doivent obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés. Une œuvre dérivée se compose de musique fortement adaptée, soit par un mélange avec d'autres chansons, l'ajout de voix hors champ ou d'effets sonores, la modification du tempo, etc.
- Le simple montage de sélections musicales, c'est-à-dire la suppression de parties de chansons et l'enchaînement d'une chanson après l'autre, n'est pas considéré comme une œuvre dérivée.



- Patinage Canada est responsable d'obtenir les licences requises pour permettre l'exécution des programmes chorégraphiés des patineurs à ses événements de qualification.

3. De quoi s'agit-il pour les clubs et les écoles de patinage de Patinage Canada?

- Patinage Canada a obtenu toutes les licences nécessaires d'Entandem (SOCAN et Ré:Sonne) au nom de ses clubs et écoles de patinage. Ces licences donnent aux adhérents de Patinage Canada le droit d'exécuter leurs programmes, au son de leurs compositions et enregistrements sonores sélectionnés, pendant les séances d'entraînement et d'utiliser les enregistrements sonores durant les compétitions.

4. De quoi s'agit-il pour les participants aux événements de l'ISU?

- L'Union internationale de patinage (ISU) publiera une communication officielle sur les exigences relatives à l'obtention de droits musicaux, à l'échelle internationale.
- L'ISU a énoncé officiellement que les concurrents ne se verront pas refuser l'accréditation aux événements de l'ISU, s'ils n'ont pas obtenu l'autorisation musicale appropriée pour leurs programmes. Cependant, ils seront entièrement responsables de toute répercussion découlant de la participation à la compétition avec de la musique non autorisée.